



Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat

Chef du Département de la jeunesse,
de l'environnement et de la sécurité

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Chef du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
Palais fédéral Nord
3003 Berne

verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Lausanne, le 4 février 2026

**Réponse à la consultation fédérale sur la révision de l'ordonnance sur
l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables
(indemnité de gestion versée aux installations RPC participant à la commercialisation
directe)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Les services de l'administration cantonale vaudoise concernés ont examiné avec attention le
projet de révision cité en titre. Nous vous remercions de nous avoir consultés.

Cette révision, dont la nécessité découle de l'évolution des mécanismes de tarification de
Swissgrid, est favorablement accueillie. Celle-ci n'engendre en effet aucune conséquence
environnementale négative et permet de réduire les coûts liés au maintien de la stabilité du
réseau électrique.

Pour le tissu économique vaudois, l'impact est jugé globalement neutre, voire légèrement
positif. Le nouveau système apporte en effet une prévisibilité accrue, facilitant la gestion
opérationnelle des actifs énergétiques en entreprise.

Les éléments à disposition indiquent également que les effets de la révision sur les exploitants
d'installations photovoltaïques demeurent limités et ne font pas apparaître d'impact
financier significatif.

Vous souhaitant bonne réception de ces lignes, je vous prie de recevoir, Monsieur le
Conseiller fédéral, mes salutations les meilleures.

Le Chef du département

Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat

Copie :

- Office des Affaires extérieures du Canton de Vaud (OAE)